



RPS : Risques Psychosociaux

Le travail implique un équilibre délicat entre les objectifs de l'organisation, d'une part, et les besoins et attentes des professionnels, d'autre part. Le moindre déséquilibre peut engendrer des tensions, des dysfonctionnements sources de RPS.



Bien comprendre les RPS est nécessaire :

Quelle est l'origine des RPS ?

Comment pouvons-nous les caractériser ?

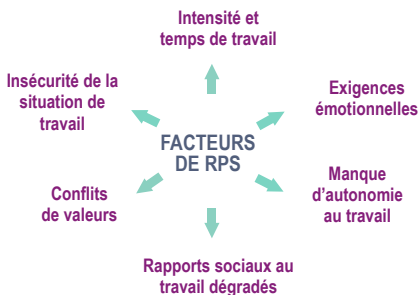
Quels impacts les RPS ont-ils ?

Ces questions sont le point de départ pour favoriser un environnement professionnel sécurisant et épanouissant pour tous.

Les facteurs à l'origine

Les RPS sont induits par l'activité professionnelle ou générés par l'organisation et les relations de travail.

Pour comprendre l'origine des RPS, il est primordial d'analyser les facteurs de RPS.



Intensité et temps de travail : objectifs irréalistes ou flous, longues journées de travail, instructions contradictoires, travail en horaires atypiques, imprévisibilité des horaires de travail...

Exigences émotionnelles : tensions avec le public, contact avec la souffrance, contact avec la détresse humaine, nécessité de devoir cacher ses émotions...

Rapports sociaux au travail dégradés : relations conflictuelles avec les collègues ou avec la hiérarchie, déficit de reconnaissance, manque de soutien...

Manque d'autonomie : faibles marges de manœuvre, rythme de travail imposé, impossibilité de développer ses compétences, absence de participation aux décisions...

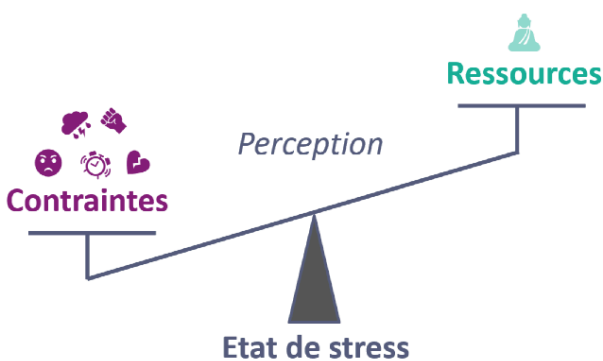
Conflits de valeurs : ne pas être fier de son travail, ne pas pouvoir effectuer un travail en accord avec ses valeurs...

Insécurité du travail et de l'emploi : peur de perdre son emploi, non maintien du niveau de salaire, contrat de travail précaire, restructurations, incertitude sur l'avenir de son métier...

Les risques psychosociaux

Les RPS impliquent tous les dysfonctionnements qui surviennent dans l'organisation du travail. Ils correspondent à des situations professionnelles dans lesquelles nous pouvons retrouver :

Stress : déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement et la perception des ressources dont elle dispose pour y faire face.



Violences internes : violences exercées entre les membres d'une même organisation.

Violences externes : violences exercées par un usager (client, fournisseur, prestataire...) à l'encontre d'un salarié ou de l'organisation.



Les conséquences

Les RPS affectent à la fois, la santé et le bien-être des employés, ainsi que le bon fonctionnement de l'entreprise.

Impacts sur les salariés :



Symptômes physiques : fatigue permanente, troubles du sommeil, tensions musculaires, maux de tête, tachycardie, troubles digestifs, troubles cutanés...

Troubles intellectuels : trouble de la mémoire, trouble de l'attention, trouble de la logique, baisse de la créativité, diminution des prises d'initiatives...

Altérations psychiques : angoisse, tristesse, pleurs, sentiment d'inutilité, idées noires, émotions exacerbées, indifférence, attitude détachée, relations compliquées, addictions...



Impacts sur les conditions de travail :

Dégradation des collectifs de travail : incidents et conflits dans l'équipe, reproches, moqueries, impolitesse, démotivation, diminution des collaborations...

Détérioration de l'organisation du travail : turnover, absentéisme, baisse d'efficacité, baisse de qualité, accidents du travail, accidents de trajet, détérioration de l'image de l'entreprise, risques judiciaires...

Les Risques PsychoSociaux (RPS) sont présents dans le paysage actuel du travail, indépendamment de la taille de l'entreprise ou du secteur d'activité

Pourquoi s'intéresser aux RPS ?

Obligations légales : protéger la santé mentale des employés et intégrer les RPS dans le DUERP incombent à l'employeur.

Coût significatif : les RPS représentent une dépense importante ; jusqu'à 3 milliards d'euros par an en France.

Performance accrue : un salarié épanoui est plus proactif et impliqué.

Climat social renforcé : le bien-être favorise la cohésion d'équipe.

Attractivité de l'entreprise : une entreprise attentive à la santé de ses salariés est plus attrayante.

Prévenir les RPS est essentiel !

Chaque salarié a un rôle à jouer au niveau individuel.

L'employeur doit intervenir sur les trois niveaux de prévention, en priorisant l'analyse des facteurs de RPS.

Retrouvez tous nos conseils pour la prévention des RPS en contactant votre médecin du travail.

OSTRA

Objectif Santé Travail
Votre service de prévention et
de santé au travail

Interlocuteur privilégié de l'entreprise
et des salariés, le
Médecin du Travail
anime une équipe de professionnels

Infirmiers en santé au travail, Conseillers
en prévention, Assistantes d'équipe
pluridisciplinaire, Conseillers en maintien en
emploi, Ergonomes, Toxicologues, Assistants
sociaux, Formateurs



Psychologues du travail

Experts en matière de prévention des RPS, nos psychologues du travail vous accompagnent grâce à des conseils personnalisés.

Soumis au secret professionnel, les psychologues du travail interviennent en toute confidentialité.

N'hésitez pas à nous contacter !